

04 mar 2005 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 4 mars 2005

La science pour un développement durable

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de la Politique scientifique, le Conseil des Ministres a pris connaissance du nouveau programme de recherche pluriannuel : "La science pour un développement durable".

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de la Politique scientifique, le Conseil des Ministres a pris connaissance du nouveau programme de recherche pluriannuel : "La science pour un développement durable".

Le programme a pour but de :- maintenir et développer un potentiel scientifique dans différents domaines stratégiquement importants, afin de réduire les incertitudes scientifiques et d'anticiper les besoins futurs en terme de connaissances ;- offrir un appui scientifique aux autorités du pays, dans la préparation, la mise en oeuvre et le suivi d'une politique supranationale; fédérale, régionale ou locale au sein et entre domaines ;- offrir au potentiel de recherche belge oeuvrant dans les domaines concernés, la possibilité de s'intégrer au sein des diverses initiatives de recherche menées au niveau européen et international, et plus particulièrement celles de l'Espace européen de la recherche.D'un point de vue opérationnel, le programme soutient le développement de connaissances ainsi que d'outils scientifiques qui visent aux objectifs suivants :- l'analyse des processus qui sous-tendent le fonctionnement des systèmes anthropiques et naturels ;- l'étude des impacts environnementaux, sociaux et économiques des modifications et évolutions des processus et de leurs interactions ;- le développement, le suivi et l'évaluation de mesures telles que les politiques de prévention, d'adaptation, de remédiation, de gestion ...Les domaines de recherche prioritaires sont :- énergie- transport et mobilité- agro-alimentaire- santé et environnement- climat- biodiversité- atmosphère et écosystèmes terrestres et marins.Le budget s'élève à 80.847.000 euros pour la période 2005-2013.La direction opérationnelle et la gestion de ces actions sont assurées par la Politique scientifique fédérale.Le Ministre de la Politique scientifique va entamer la concertation avec les Régions et Communautés afin de conclure un accord de coopération concernant le programme de recherche.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe